

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 mai 2020

L'an deux mille vingt, le lundi vingt cinq mai à vingt heures trente minutes, le nouveau Conseil municipal de la commune de REMAUVILLE, légalement convoqué s'est réuni à la salle Pierre Nivard, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles VERCRUYSEN, Maire.

Date de la convocation : le 19 mai 2020

Étaient présents : Mesdames, Michèle BANNERY, Léone BOUVARD, Lisiane DAGUET, Amandine LE FLAHEC, Carole LOVERGNE, Catherine PÉNIFAURE, Messieurs Cyril COURBE, Jean-Sébastien DEPAUW, Frédéric FROT, Stéphane MARTIGNON

Étaient absents excusés : Monsieur Marc Antoine d'HALLUIN, pouvoir à Mme BOUVARD Léone.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Lisiane DAGUET.

M. Gilles VERCRUYSEN, Maire, ouvre la séance à 20h30. Il invite Mme Léone BOUVARD, doyenne d'âge du nouveau Conseil municipal, à présider la séance et lui remet les clés de la mairie. Mme Léone BOUVARD rappelle les règles sanitaires en vigueur et par dérogation aux règles du CGCT en la matière, concernant les réunions de plus de 10 personnes en milieu fermé, elle demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur une séance à huis clos. Après un vote à main levée, avec 6 voix pour, Mme Léone BOUVARD annonce que la réunion du Conseil municipal se déroulera à huis clos et invite le public présent, à se retirer.

Avant toute chose, Mme Léone BOUVARD demande l'accord du Conseil municipal, pour que l'ordre du jour, porté sur la convocation, soit limité aux 3 premiers points, c'est-à-dire l'élection du Maire et des Adjointes, ainsi que les délégations consenties au Maire. Elle demande le report des autres points, à la prochaine réunion. Elle justifie sa demande, par les règles sanitaires à respecter et les conditions de confinement en milieu fermé, durant la crise du COVID-19.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité.

Deux assesseurs sont nommés pour les élections : Mme Michèle BANNERY et M, Jean-Sébastien DEPAUW.

DÉLIBÉRATION N° 1 : Élection du Maire

Mme Léone BOUVARD, Présidente de séance, invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire et demande qui postule à cette fonction. Sont candidates :Mmes Carole LOVERGNE et Catherine PÉNIFAURE.

Les membres du conseil municipal remettent leur bulletin de vote dans l'urne prévue. Mme Léone BOUVARD vote également avec la procuration de M. Marc-Antoine d'HALLUIN. Il est procédé à l'ouverture et au comptage des bulletins, soit 11 votes exprimés. Le résultat du vote est le suivant : Me Carole LOVERGNE 5 voix, Mme Catherine PÉNIFAURE 6 voix, soit la majorité absolue.

Mme Catherine PÉNIFAURE est proclamée Maire.

DÉLIBÉRATION N° 2 : Élection du 1er Adjoint

Mme Catherine PÉNIFAURE remercie et invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints, qui seront au nombre de 2. Pour le poste de premier Adjoint, sont candidats : Mme Carole LOVERGNE et M. Frédéric FROT.

Chaque Conseiller municipal procède au vote. Mme Léone BOUVARD vote également avec la procuration de M. Marc-Antoine d'HALLUIN. Le comptage et le dépouillement des bulletins de vote sont effectués. Il résulte, des 11 bulletins : Mme Carole LOVERGNE obtient 6 voix et M. Frédéric FROT obtient 5 voix.

Avec la majorité absolue de 6 voix, Mme Carole LOVERGNE est proclamée premier Adjoint.

DÉLIBÉRATION N° 3 : Élection du 2ème Adjoint

Catherine PÉNIFAURE invite le conseil municipal à procéder à l'élection du deuxième adjoint. Sont candidats : Messieurs Cyril COURBE, Jean-Sébastien DEPAUW, Frédéric FROT.

Chaque Conseiller municipal procède au vote. Mme Léone BOUVARD vote également avec la procuration de M. Marc-Antoine d'HALLUIN. Le comptage et le dépouillement des bulletins de vote, au nombre de 11, sont effectués. Le résultat du vote est le suivant : M. Cyril COURBE obtient 1 voix, M. Jean-Sébastien DEPAUW obtient 6 voix, M. Frédéric FROT 5 voix.

M. Jean-Sébastien DEPAUW ayant obtenu 6 voix, soit la majorité absolue, il est proclamé deuxième Adjoint.

DÉLIBÉRATION N° 4 : Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal

À l'unanimité, le Conseil municipal donne les délégations au Maire, Mme Catherine Pénifaure.

Mme le Maire rappelle que les autres points de l'ordre du jour sont reportés à la prochaine réunion du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.